

Département des Bouches du Rhône

**commune de
MARSEILLE**

PREFECTURE DES B-D-R
ARRIVEE
DCLE

29 AVR. 2021

BUREAU DES INSTALLATIONS
ET TRAVAUX RÉGLEMENTES
POUR LA PROTECTION DES MILIEUX

**Demande d'autorisation
environnementale et demande de
concession dans le cadre du projet
de renouvellement des câbles
d'alimentation électriques entre
l'archipel du Frioul et Marseille**

Enquête publique unique
du 9 mars au 9 avril 2021 inclus

Conclusions du commissaire enquêteur

commissaire enquêteur : Maurice COURT

Rapport d'enquête unique environnement et concession du renouvellement des câbles d'alimentation électrique archipel du Frioul-Marseille

1/3

Renouvellement des câbles d'alimentation électriques de l'archipel du Frioul sur la commune de Marseille

Enquête Publique Unique du 9 mars au 9 avril 2021

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Je considère que l'enquête publique unique pour le renouvellement des câbles d'alimentation électrique de l'archipel du Frioul sur la commune de Marseille a été conduite en respectant les règles juridiques prévues pour ce type d'enquête .

En particulier, l'information du public a été faite de façon satisfaisante. Les diverses publications dans la presse ainsi que les affichages réglementaires prévus dans l'arrêté préfectoral du 10 février 2021 ont été respectés.

Je relève que les panneaux d'affichage informant le public sur le déroulé de l'enquête ont été placés sur des lieux de passage importants tels que la Corniche à Marseille ou sur le débarcadère de l'archipel du Frioul. J'ajoute que la participation du président du CIQ (Comité d'Intérêt de Quartier) des îles du Frioul à la mise en place de l'affichage sur le débarcadère et sur le site d'atterrissage de l'anse de Saint Estève est le garant d'une bonne information du projet dans la population de ces îles.

J'estime donc que le fait de n'avoir eu aucune observation durant les trente deux jours d'enquête n'est, à priori, pas la conséquence d'un défaut d'information et s'explique pour d'autres raisons, en particulier :

-Il ne s'agit pas d'un projet de nouvel équipement et la population concernée est sans doute plutôt satisfaite d'un projet qui vient renforcer un service public aux usagers déjà existant.

-Le projet est totalement invisible (projet sous marin et sous terrain) une fois réalisé.

-Il impacte relativement peu de personnes même pendant la phase de chantier.

-les principaux acteurs socio-économiques qui utilisent le plan d'eau ont déjà été informés dans le cadre des consultations organisées dans le cadre de l'instruction administrative du dossier et ont pu réagir.

Il est vrai que le projet se situe dans un secteur qui présente de multiples enjeux, en particulier :

-La haute qualité environnementale des milieux traversés (Parc national des Calanques, présence de nombreuses ZNIEF, ...)

-La présence nombreuses de traces historiques et archéologiques en milieu marin et terrestre.

-L'utilisation du plan d'eau par de nombreux acteurs (pêcheurs, transporteurs ferrys, plaisanciers, plongeurs,...)

J'estime que les différentes études et prospections réalisées dans le cadre du projet sont de qualité et ont été suffisamment nombreuses et approfondies pour permettre d'identifier les enjeux à préserver et définir les mesures à prendre. Les dispositions retenues pour réaliser le chantier répondent aux préoccupations soulevées au titre de l'étude d'impact.

Les choix techniques retenus portant d'une part sur la définition corridor pour la pose des câbles qui évite presque tous les herbiers de posidonie et d'autre part les dispositifs d'atterrissage par forage des sols, me semble permettre de réduire au mieux les impacts du projet sur l'environnement.

J'estime que les dispositions prévues durant la phase de chantier, qui apparaît la plus délicate dans le dossier, permettent là aussi de réduire au mieux les inévitables nuisances aux populations environnantes et les risques de dégradation des milieux écologiques.

Je considère que l'absence de réactions des associations ou autres organismes de préservation de l'environnement dans le cadre de la présente enquête publique, me semble t il, leur absence de réserve sur ce projet. C'est aussi de façon positive que je comprends que l'Autorité Environnementale ne se soit pas prononcée dans le cadre de la procédure administrative dans le délais qui lui était donné.

La réaction des utilisateurs du plan d'eau dans le cadre des consultations faites au titre de la gestion administrative du dossier ne remettent pas en cause le projet de concession du domaine public maritime.

Considérant tous ces éléments et constatant l'absence de réaction du public dans le cadre de l'enquête publique, j'émet un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale et à la demande de concession du Domaine Public Maritime en dehors des ports déposées par la société ENEDIS portant sur le projet de renouvellement des câbles alimentation électriques de la société de l'archipel du Frioul sur la commune de Marseille.

Le commissaire enquêteur

Maurice COURT

le 27 avril 2021

